



Boire et conduire : un cocktail qui coûte cher!



En plus d'entraîner la **suspension immédiate du permis de conduire pour 90 jours**, la conduite avec capacités affaiblies lors d'une première infraction coûte cher* :

- Remorquage et remisage : minimum 101 \$
 - Amende minimale : 1 000 \$
 - Session Alcofrein (obligatoire) : 150 \$
 - Évaluation sommaire: 220 \$ (SAAQ)
 - Frais juridiques (3h et frais connexes): minimum 382 \$
 - Antidémarrreur : installation 226\$ / location pour 9 mois : 1135 \$
 - Assurance supplémentaire à la SAAQ: 300 \$
 - Hausse de la prime d'assurance auto : environ 1 308 \$
 - Frais pour déplacement aux États-Unis : 428 \$ (copie du jugement ou demande de dispense)
- **Un seul verre de trop coûte au MINIMUM : 5250 \$**

* Chiffre prévalant pour un conducteur de 40 ans de St-Georges avec un bon dossier d'assuré pour sa Toyota Camry 2010. Novembre 2010
*Adaptation permise par CAA Québec.
Basé sur une première infraction avec 80 à 160 mg d'alcool par 100 ml de sang.*

**Quand on boit,
on ne conduit pas!**

La publication de cette chronique est rendue possible grâce à :



Fier partenaire!

Le comité pour la prévention de l'alcool
au volant de Bellechasse